



Rapport du juge en chef

Nom de l'hippodrome	Hanover Raceway			
Date	Samedi 29 juin 2024	Heure de départ	13 h 30	
Conditions météorologiques	Couvert Pluie (Temp. : 24 °C)	Vent	20 km/h Sud-Ouest	
État de la piste	Course 1 : Bonne (Variante 1 s), Courses 2 à 7 : Rapide (Variante 0 s), Courses 8 à 10 : Bonne (Variante 2 s)			
Nombre de courses	10	Courses de qualification	1 LH	Nombre total d'inscriptions 76
Total des paris mutuels	\$ 59,428			
Vétérinaire contacté	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant

Juge en chef Emma Pote	Juge associé Larry Hughes	Juge associé Matt Gregory
----------------------------------	-------------------------------------	-------------------------------------

Rapport sur les courses de la journée

(Accidents, réclamations, amendes et/ou suspensions, objections et/ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

La Décision #2725695 a été rendue au nom du conducteur, Gary Rivest, au sujet de son action de poignet au-delà de ce qui est acceptable lors de la Course 9 sur l'hippodrome Grand River Raceway, le mercredi 26 juin 2024.

M. Rivest s'est vu imposer une sanction pécuniaire de \$ 200 et une suspension de sa licence pour 3 jours (les 4, 5 et 6 juillet 2024, inclusivement).

Après l'examen approfondi des déclarations des témoins et des participants au sujet d'une altercation apparue le 1^{er} juin 2024 dans la zone du paddock de Hanovre entre l'entraîneur, Colonel Schneider, et l'individu non titulaire d'une licence, Chris Long, on a établi qu'aucune autre mesure n'était nécessaire pour l'instant.

Le conducteur, Carter Gimblett, de la catégorie **C** a été reclassé dans la catégorie **B** de licence de conduite.

Courses :

Course 1 – Rien à signaler.

Course 2 – Rien à signaler.

Course 3 – Rien à signaler.

Le conducteur, Paul MacKenzie, nous a appelés au sujet de l'utilisation d'une action du poignet au-delà de ce qui est acceptable en allant vers le poteau de $\frac{3}{4}$ de mille. Il s'est vu imposer une sanction pécuniaire de \$ 200 et une suspension de conduite pour 3 jours (les 4, 5 et 6 juillet, inclusivement).

Décision #2725890

Course 4 – Rien à signaler.

Le #4, "Brienne The Beauty", devra se qualifier pour les bris d'allure.

L'entraîneur en a été averti.

Course 5 – Rien à signaler.

Le #1, "Chip Happened", devra se qualifier pour les bris d'allure.

L'entraîneur en a été averti.

Le #2, "Saturday", ne s'est pas rendu directement à l'écurie de prélèvement après la Course 5.

L'entraîneur, Lormer McClure, s'est vu imposer une sanction pécuniaire de \$ 200.

Décision #2725865

Course 6 – Rien à signaler.

Le #6, "Dividend", devra se qualifier pour le temps.

L'entraîneur en a été averti.

Le #1, "Shade of Blue", a terminé sa course par une sortie (boiterie).

Le Dr Stovman, vétérinaire officiel, a inscrit le cheval sur la liste des vétérinaires à long terme.

Course 7 – Un léger retard a été enregistré, car le vétérinaire officiel ne se trouvait pas sur les lieux de l'hippodrome.

Rien d'autre à signaler.

Course 8 – Rien à signaler.

Le #6, "Mach Silver", figure sur la liste des juges pour le test de Coggins. L'entraîneur en a été averti.

Le #7, "Hes Sporty", a terminé la course avec de l'équipement brisé (fer).

Course 9 – Rien à signaler.

Course 10 – Rien à signaler.

Réclamations :

Aucune.